

Nos Honoraires d'agence* (TTC)

*Montants maximum affichés

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES Charge acquéreur
De 0 € à 110 000 €	Forfait 6 825 €
De 110 001 € à 190 000 €	6.60 %
De 190 001 € à 600 000 €	5.85 %
A partir de 600 001 €	5.30 %

Honoraires murs commerciaux et locaux professionnels : 10 % HT (charge vendeur) Forfait estimation d'un bien immobilier pour autre raison que mise en vente : 100 € TTC

LOCATION

	SUPERFICIE	MONTANT AU M²
ביים	0 à 40 m ²	13 € dont 3 € pour l'EDL
<u>=</u>	> 40 à 60 m²	11 € dont 3 € pour l'EDL
<u>ש</u>	> 60 à 100 m²	10 € dont 3 € pour l'EDL
5	100 m ² et +	9€ dont3€pour l'EDL

<u>e</u>	SUPERFICIE	MONTANT AU M ²
tendue	0 à 30 m ²	11 € dont 3 € pour l'EDL
te (> 30 à 50 m ²	9.5 € dont 3 € pour l'EDL
Non	> 50 à 70 m²	8.5 € dont 3 € pour l'EDL
Zone I	> 70 à 100 m²	8 € dont 3 € pour l'EDL
Zol	100 m² et +	7.5 € dont 3 € pour l'EDL

Baux meublés : Dans la limite du plafond Alur et sur devis pour les biens > à 80 m².

Baux Code Civil : 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

Dans la limite du plafond Alur et conformément au décret n° 2014-890 du 1° août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 ϵ /m² en zone très tendue, à 10 ϵ /m² en zone tendue et à 8 ϵ /m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 ϵ /m². »

GESTION LOCATIVE

Formule SÉRÉNITÉ: 7.95 % TTC des sommes encaissées

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Congé bailleur : 100 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 48 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Suivi et gestion des travaux :

50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise 3% du montant TTC des factures de travaux supérieures à 200 € TTC

Formule ZEN: 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses Aucune facturation en supplément

Pack GARANTIES LOCATIVES: 2.50 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie inoccupation

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

Commercialisation (visite, constitution du dossier et état des lieux) :

10% HT (12 %TTC) du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du locataire

Rédaction du bail : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

Renouvellement de bail à la charge du locataire :

450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

Barème applicable aux mandats signés à compter du 07/10/2025

SARL HABITER 35 au capital social de 71 520 € - 321 641 326 RCS RENNES - TVA intracommunautaire : FR 00 321 641 326
Carte professionnelle 3502 2018 000 032 095 délivrée par la CCI Ille et Vilaine - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : RC Generali n° AR791047
Garantie financière : CEGC, 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris (Contrat N°25845GES211 Gestion 1 000 000€) - N° Orias : 24007101
Adresse du siège social Groupe AJP : 38 route de Rennes - 44300 NANTES